



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 À 09H00  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

**Absent(s) excusé(s) :**

Claude TIBI - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente

**Assistaient également :**

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

---

**COMMUNICATION**

**Participation financière du SIAH pour l'agenda 2022 de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE**

Après exposé par François QUADRI, qui rappelle que la commune sollicite le Syndicat tous les ans, le Bureau acte l'achat d'un espace publicitaire dans l'agenda 2022 de BONNEUIL-EN-FRANCE.

**Vœux du SIAH (date et lieu)**

Le Bureau valide la programmation des vœux du Syndicat le jeudi 27 janvier 2022. Une demande de prêt de la traditionnelle salle des fêtes va être effectuée auprès de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE.

**Sortie de fin d'année Vice-Président(e)s / personnel : choix de la sortie et questions organisationnelles diverses**

Le Bureau acte la programmation de cet évènement le 21 janvier 2022 à l'abbaye royale de Moncel.

Préalablement à la poursuite de l'étude des points inscrits à l'ordre du jour, Éric CHANAL informe les membres du Bureau qu'un reportage de 3 minutes sur le thème du retour de la nature en ville a été réalisé sur le site du Vignois par TF1. Le Bureau sera informé dès que possible de sa date de diffusion.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Comité Syndical**

Comité Syndical du lundi 06 décembre 2021 : Ordre du jour et note explicative de synthèse (version de travail) - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs au Comité du lundi 06 décembre 2021.

### **Bureaux Syndicaux**

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 08 novembre 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus. Une CAO sera programmée le 20 décembre 2021.

### **Foncier**

Convention de servitude pour le passage de canalisation avec la commune de MOISSELLES

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de la convention.

Convention de servitude pour le passage de canalisation avec la commune de VAUD'HERLAND

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de la convention.

Convention d'occupation du domaine public pour la récupération des calories sur les eaux usées de la Station de Dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE sur le réseau de chaleur de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

Éric CHANAL informe le Bureau que la commune de GARGES-LÈS-GONESSE a lancé en 2021 une réflexion globale sur la future gestion de son réseau de chaleur municipal. Dans le cadre d'une DSP en cours de procédure de consultation, la commune va ainsi déléguer le service public de production, de transport et de distribution de chaleur destinée à la couverture des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Le contrat de DSP prévoit la possibilité que le délégataire installe et exploite une centrale à chaleur connectée sur le réseau de rejet des eaux de l'usine du SIAH.

Cette convention porte uniquement sur les conditions à minima de mise à disposition d'une emprise foncière, les coûts étant pris en charge par la commune. La police de l'eau (DRIEAT) a rendu un avis favorable à ce projet, au sujet essentiellement de la température de rejet des effluents traités après récupération des calories nécessaires au réseau de chaleur de la ville.

Dans ce contexte, Maurice MAQUIN s'interroge sur l'avenir du projet du SIGIDURS sur GARGES-LÈS-GONESSE et la pertinence de proposer au prochain Comité Syndical de délibérer sur un projet non finalisé.

Éric CHANAL répond que le SIAH ne s'est pas prononcé sur l'opportunité du projet communal mais laisse simplement, au travers de cet accord de principe, la possibilité pour les candidats à la DSP de travailler sur un scénario de raccordement à la STEP du SIAH. Le timing de la présentation de cette convention au Comité syndical tient compte des contraintes de la ville en termes de calendrier puisque la DSP devra être lancée d'ici la fin de l'année 2021.

Benoit JIMENEZ ajoute que le recours à plusieurs sources de chaleur, émises par différents acteurs que sont le SIAH, le SIGIDURS, voire l'EPT Terre d'Envol, peut être envisagé. Le projet initialement concentré sur le quartier de la Dame Blanche Nord, a été étendu à l'ensemble de la commune.

La convention constitue un accord de principe du Syndicat permettant aux candidats de la DSP de travailler, le cas échéant, sur une hypothèse de raccordement sur la conduite de rejet des eaux traitées de la station d'épuration du SIAH. Elle ne présage en rien des choix de mix énergétique que pourrait adopter la commune.

Le Bureau acte l'inscription de cette convention à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

### **Procédures juridiques**

#### **Demande d'adhésion de la commune de MAREIL-EN-FRANCE au SPANC du SIAH**

Célia DUBERTRAND précise que par courriel en date du 08 novembre 2021, Monsieur Jean-Claude BARRUET, premier adjoint au Maire de MAREIL-EN-FRANCE, a manifesté le souhait de sa commune d'adhérer au service public d'assainissement non collectif (« SPANC ») du SIAH.

Cette compétence étant déjà assurée par le SIAA de MARINES pour la commune, il convient donc de s'assurer que la commune de MAREIL-EN-FRANCE est bien définitivement retirée du SIAA de MARINES concernant la compétence SPANC. Le Comité syndical du SIAA a délibéré le 18 octobre dernier concernant le retrait d'un certain nombre de communes dont MAREIL-EN-FRANCE.

Suite à la délibération du SIAA, l'ensemble des membres composant le SIAA doit également délibérer, dans un délai de trois mois, pour approuver la demande de retrait. La demande doit être approuvée par 2/3 des membres. En absence de délibération, les membres sont considérés comme défavorables à ce retrait.

Maurice MAQUIN ajoute que le Président du SIAA a bien insisté sur la nécessité de ce vote approuvant le retrait de ces communes, auprès des collectivités membres du SIAA.

Maurice MAQUIN s'interroge quant à la nécessité pour les membres de la CARPF situés sur le territoire du SIAH de délibérer afin d'adhérer au SPANC du Syndicat. Ce point est à vérifier.

## Attribution de marchés publics

Marché public de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et le renforcement structurel de la dalle de couverture du Petit Rosne entre la Place Miraville et la Place du Marché sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° 514A)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à ACOGEC/PCM EAU ET ENVIRONNEMENT - SEGI pour un montant de 89 000 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue Taillepied sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° SARC 119)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à FAYOLLE & FILS/FAYOLLE DESAMIANTAGE pour un montant de 449 370,25 € HT et pour une durée liée à l'exécution des travaux.

Marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation de diagnostic amiante, hydrocarbures aromatiques polycycliques et plomb (Marché n° 11-21-54)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à ABCIDE pour un montant de 39 549,38 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Abonnement à la base de données COBAZ relatif aux normes et textes réglementaires (Marché n° 13-21-29)

Après exposé par Éric CHANAL et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à AFNOR Éditions pour un montant de 31 756,81 € HT et pour une durée d'un an.

En ce qui concerne les marchés publics à venir, le Bureau acte la suppression des dossiers papier actuellement distribués en séance, ainsi les documents d'analyse des candidatures et les rapports d'analyse des offres présentés en Bureau ou CAO seront dorénavant projetés.

## **FINANCES**

Courrier de la Préfecture du VAL D'OISE relatif au rejet de la demande de financement pour l'année 2021 concernant la sécurisation du site de Val Leroy

Célia DUBERTRAND précise que de nombreux projets ont été déposés par les collectivités du Val d'Oise, des choix ont ainsi dû être opérés afin de respecter l'enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local attribuée au département.

Présentation du document du cabinet FCL modifié relatif aux simulations financières portant sur le renouvellement des réseaux de collecte

Conformément à la demande du Bureau Syndical, le cabinet FCL a conduit deux nouvelles simulations financières dans le cadre du renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées, dans un souci d'homogénéisation des redevances entre les communes.

En ce qui concerne le renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux pluviales, Éric CHANAL rappelle que l'hypothèse cible prend en compte une capacité de désendettement du SIAH de 6 ans maximum, d'une PPI de 9 millions d'euros annuels et d'un coût de renouvellement de 1 200 euros TTC au mètre linéaire.

Éric CHANAL rappelle la nécessité de transmettre rapidement à la CARPF le montant de sa contribution annuelle pour l'exercice de la compétence collecte assainissement eaux pluviales, conformément aux orientations budgétaires qui seront présentées par le SIAH.

Le bureau acte la programmation d'une rencontre avec les élus de la CARPF portant sur le financement du renouvellement des réseaux d'eaux pluviales et les orientations budgétaires 2022 associées.

## **ASSAINISSEMENT**

Retour sur la réunion du 17 novembre 2021 concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° 468B)

Déborah TANGUY indique que les travaux s'accompagnent de la fermeture de la route et auront donc un impact sur les commerces de proximité. Leur démarrage a été programmé aux alentours du 22 janvier 2022. Deux dates ont été retenues pour la programmation de la réunion publique, à savoir les 8 et 13 décembre 2021 à 18h30.

Réunion publique le 25 novembre 2021 à 19h00 concernant les travaux de voiries et d'assainissement de la Rue Jacques Potel sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE (Opération n° GOUS136)

Déborah TANGUY précise aux membres du Bureau que le SIAH a été informé il y a environ une semaine de la tenue de cette réunion publique, suite à la reprise par la commune de tous les réseaux concessionnaires et de la voirie.

Démarrage des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue d'Aulnay sur le territoire de la commune de GONESSE (Marché n° GON 106)

Déborah TANGUY indique que ces travaux qui devaient démarrer ce jour, ont été suspendus à la demande du Maire et seront replanifiés dans le cadre d'une réunion à venir.

Réunion du groupe de travail relative à la gestion des noues

Maurice MAQUIN rappelle les difficultés à fixer une date pour l'organisation de ce groupe de travail, malgré la création d'un sondage DOODLE. Pour mémoire ce groupe de travail a été créé à la demande de VILLIERS-LE-BEL pour fixer une politique du SIAH en matière de gestion des noues.

Après des échanges entre les élus, la date est fixée au 29 novembre 2021 à 11 heures.

## **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

Organisation du 1<sup>er</sup> comité de pilotage concernant la réalisation des aménagements hydro-écologiques au niveau du secteur Émile ZOLA sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° 504)

Des propositions de date pour la programmation de ce comité vont être prochainement communiquées aux membres du Bureau.

Réunion de notification le jeudi 25 novembre 2021 à 9h00 pour les travaux de réouverture du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE

Déborah TANGUY précise que cette réunion se tiendra en présence du maître d'œuvre et de l'entreprise titulaire du marché de travaux.

Programmation d'une visite de site avec la Mairie d'ÉCOUEN concernant la renaturation du Petit Rosne

Déborah TANGUY précise que la visite des sites de SARCELLES et ÉCOUEN se tiendra le 09 décembre. Le rendez-vous est fixé à 13H30 en mairie d'ÉCOUEN.

Gestion des berges du Croult - Rue des Chasseurs sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

Déborah TANGUY informe le Bureau que le Syndicat est intervenu en urgence sur le site afin de rétablir le bon écoulement du Croult, suite à l'effondrement de berges chez certains habitants. Ces habitants ont par ailleurs sollicité le SIAH afin qu'il entreprenne des travaux de confortement.

Déborah TANGUY précise qu'en l'absence de travaux l'érosion des berges s'accompagnera d'une perte de superficie des terrains concernés et d'un risque de chutes d'arbres, mais Déborah TANGUY souligne que le SIAH n'a pas vocation à intervenir en domaine privé en dehors de situation d'urgence.

Le Bureau confirme que les travaux en domaine privé n'entrent pas dans le champ d'intervention du Syndicat.

## **STATION DE DÉPOLLUTION**

Prise en charge des coûts COVID sur le marché CREM de l'extension de la station d'épuration

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Bureau.

## **SAGE CROULT ENGHIEU-VIEILLE-MER**

Future structure porteuse du SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer.

Éric CHANAL rappelle que le SIAH n'a plus vocation à être structure porteuse du SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer qui entre dans sa phase de mise en œuvre. Plusieurs scénarios ont été étudiés quant aux modalités de création de la future structure porteuse, à savoir la création d'une nouvelle structure ou la transformation d'une structure existante (SIAH/SIARE). Le financement de la structure porteuse et son périmètre d'intervention sont également à définir.

Les quatre scénarios de structure porteuse envisagés sont détaillés dans le document joint au fond de dossier du Bureau.

Après de nombreux échanges sur le sujet, le Bureau émet un avis favorable à la création d'une nouvelle structure mettant en œuvre les décisions de la CLE.

Éric CHANAL ajoute que dans un second temps se posera la question de l'hébergement de l'équipe d'animation.

*Fin de la réunion de bureau à 11h50*

*Prochaine réunion de bureau lundi 20 décembre 2021 à 9h00*